

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux novembre 2014

Ça se discute la semaine prochaine

Quels congés en 2015 ?

La direction réunit les syndicats le 20 novembre à Paris pour faire le bilan 2014 et commencer à fixer les modalités de congés annuels et de RTT en 2015.

Pour la CGT, vos congés vous appartiennent. Voici les 4 demandes que nous vous demandons d'appuyer :

1) Le fractionnement doit rester volontaire

Le Nouveau Contrat antiSocial a validé le principe d'un fractionnement imposé des congés, avec une 4^{ème} semaine obligatoire en automne. Mais le code du travail prévoit qu'une telle mise en cause des droits des salariés ne peut intervenir qu'avec le vote favorable d'une majorité de délégués du personnel.

En 2014, la direction a réussi imposer ce système sur plusieurs sites, comme à Mulhouse avec les voix des délégués CFDT, FO, CFTC.

A Sochaux, grâce au poids de la CGT, nous avons pu faire échec à ce mauvais plan et arriver à une solution de bon sens.

- Les élus CGT ont voté **CONTRE** la 1^{ère} mouture de la direction qui imposait le fractionnement à tous les salariés liés à la production.
- Les élus CGT ont voté **POUR** le fractionnement volontaire, qui a permis à ceux qui le souhaitaient d'avoir 4 semaines en été, et à ceux qui le voulaient de reprendre 3 jours avant, en volontariat, pour conserver des jours pour une autre période.

Pour la CGT, ce dispositif, qui a donné satisfaction peut être reconduit et amélioré en 2015.

2) Refuser le vol d'un jour de congé

La direction modifie en cachette le calcul des congés annuels en ne comptant plus 30 jours ouvrables (du lundi au samedi) mais 25 jours ouvrés (du lundi au vendredi), pour nous faire perdre un jour quand le samedi est férié. Et c'est le cas du 15 août 2015...

La CGT demande à la direction de revenir au décompte fixé par le code du travail !



3) Le paiement des compteurs

Avec le Nouveau Contrat antiSocial, on ne peut plus se faire payer des heures de compteurs sauf circonstances exceptionnelles (mariage, etc...)

Beaucoup de salariés s'étaient constitués une petite réserve au cas où il faut changer le lave-linge ou les pneus de la voiture. Elle est maintenant bloquée !

Les heures de compteurs, on les a travaillées. On doit pouvoir en disposer !

4) Redonner leurs RTT aux salariés en horaire de journée

Pour la 1^{ère} année d'application des RTT-employeur, la direction est restée prudente en se contentant d'utiliser nos RTT pour des ponts. Mais chacun sait que ce dispositif vise en réalité à pouvoir mettre les salariés de journée en congé quand la production est en H-.

La CGT demande que les salariés puissent retrouver le libre choix de leurs congés RTT, en mettant aussi fin à la contrainte de consommation annuelle.

NCS : un accord cousu de fil blanc ?

Rappel des mesures du Nouveau Contrat antiSocial

- Gel des salaires
- Suppression de la PEG (prime d'ancienneté au-delà de 20 ans)
- Diminution de l'ACCAC (compensation dégressive en cas de perte de rémunération liée à un changement d'horaire ou de poste)
- Fin de la majoration de 45 % du samedi.
- Non-paiement des samedis de modulation.
- Instauration de l'over-time (on sait à quelle heure on arrive, on ne sait pas à quelle heure on part).
- Diminution de l'indemnisation du chômage.
- Chômage « à l'heure » (on vient chaque jour mais pour une journée réduite et une paie amputée).
- Obligation de consommer ses RTT dans l'année, avec une réserve réduite à 5 jours.
- Fractionnement imposé des congés.
- Impossibilité de se faire payer les compteurs, sauf 12 cas exceptionnels (mariage, etc...)
- Suppression de la subrogation des indemnités de la sécu en cas de maladie ou d'accident.
- Zone territoriale de mobilité : Sochaux/Mulhouse et Sochaux/Vesoul.

Il s'agit donc d'un recul social majeur, qui touche les différents aspects de notre vie au travail, et pénalise financièrement les salariés de plusieurs milliers d'euros suivant leur catégorie, leur ancienneté, leurs horaires de travail.

ANI : L'origine du recul social

Ce recul social a été rendu possible par l'Accord National Interprofessionnel du 13 janvier 2013, signé entre le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC.

Au nom de la défense de l'emploi, cet accord national autorise les employeurs à remettre en cause la rémunération des salariés. Il a créé les zones de mobilité obligatoire et a instauré une indemnisation chômage au rabais.

La Direction PSA n'en demandait pas tant ! Elle a sauté sur l'occasion pour nous imposer le NCS, qui n'est qu'un marché de dupe.

Le NCS protège-t-il l'emploi ?

Non

Dans le NCS, la direction s'engage seulement à ne pas fermer d'usine jusqu'en 2016, alors que les mesures de recul social sont sans limite de durée !

Le NCS valide la délocalisation de la fabrication des véhicules de segment B (C3, 208), avec la fermeture d'une chaîne de montage à Poissy et à Mulhouse.

Le NCS cautionne la délocalisation progressive de la recherche et développement (voir page 4).

Le NCS entérine le classement en « métier sensible » (métier sans cible ?) avec les pressions faites sur les salariés pour qu'ils aillent se faire voir ailleurs !



Le NCS permet-il le congé senior ?

Non

En 2013, la loi a fait obligation aux grandes entreprises de négocier un « contrat de génération », avec des mesures pour les anciens et pour les jeunes.

Pour rendre le NCS plus présentable, la direction a mis le contrat de génération en annexe 3 du NCS. Mais s'il n'y avait pas eu de NCS, la direction PSA aurait quand même dû faire un contrat de génération.

C'est ce qui s'est passé en 2014 où la CGT a signé un congé senior amélioré de 5 ans pour Rennes.

Depuis des années, la CGT était le seul syndicat à dénoncer l'hypocrisie du système PREC, qui envoyait les anciens finir leur carrière à Pôle Emploi, avec des indemnités ASSEDIC. La négociation du contrat de génération a été l'occasion pour nous d'obtenir le congé-senior qui met fin à cette hypocrisie.

Qui abuse du NCS ?

La direction prétend que le traitement de choc du NCS est indispensable pour faire face à la concurrence, et qu'il faut bien « faire des efforts ».

Rétablissons la vérité.

- Des efforts, les salariés en font, chaque jour, et pas souvent récompensés !
- Le NCS sert à faire payer aux salariés l'incurie de la famille Peugeot et la politique de M. Varin (voir le dossier du Métallo de la semaine dernière)
- **Au moment où la direction signait le NCS pour gagner 100 millions € sur le dos des salariés, elle mettait 70 millions € de côté pour les retraites-chapeaux des 6 membres du directoire dont 21 millions pour M. Varin !**
Il a fallu que la CGT fasse éclater le scandale pour que ce montant soit revu à la baisse.
- PSA se plaint de la baisse des ventes en Europe mais c'est cette logique de casse de l'emploi et des salaires qui plombe le pouvoir d'achat des ménages, freine la consommation et plonge les pays dans la récession.

Pour la CGT, l'efficacité du travail ne s'obtient pas avec moins de salariés, moins payés, surchargés de boulot, souvent précaires, et si possible délocalisés. L'efficacité nécessite des emplois stables, des salariés formés et des conditions de travail qui permettent de faire son boulot comme il faut.

Un bras de fer qui se poursuit

Il a fallu toute la résistance des salariés à l'automne dernier pour obliger la direction à renoncer à d'autres mesures qu'elle avait annoncées :

- Suppression de la prime de rentrée
- Diminution de la majoration de nuit
- Travail du samedi après-midi

Parce que de nombreux salariés expriment leur désaccord, à Sochaux, la direction a dû reculer jusqu'à présent sur le fractionnement imposé des congés, l'over-time, le chômage à l'heure.

Mais il ne fait aucun doute qu'elle attend son heure pour tenter d'appliquer intégralement le NCS.

C'est pour cela qu'elle s'engage avec tant de parti-pris dans les élections de fin d'année.

A nous d'utiliser notre bulletin de vote pour peser dans le bon sens !

Dédommagement : 138 ou 500 € ?

Chaque salarié a fait ses comptes et sait que les 500 € de dédommagement promis sont bien loin de compenser les pertes du NCS.

Le versement d'un acompte à la veille des élections est une simple manœuvre pour tenter de calmer le mécontentement et redorer le blason des signataires.



Un acompte de 138 € en décembre sur la participation 2013 de 20 € que nous avons touchée en mai dernier ! Une gymnastique qui ferait rigoler si un grand nombre d'entre nous n'en avait pas besoin pour boucler leurs fins de mois.

C'est aussi un piège tendu aux syndicats, en proposant que cet acompte fasse l'objet d'un accord adossé au NCS : depuis quand faut-il un accord pour toucher un acompte ?

- Ne pas signer, c'est être accusé à tort de ne pas se préoccuper du pouvoir d'achat des salariés.
- Signer, c'est être accusé à tort de se rallier au NCS. Sans oublier que l'accord proposé ne donne aucune garantie ni sur la date ni sur le montant du reste du dédommagement et que de nombreux salariés ont besoin de cet argent rapidement !
(consultez le projet d'accord sur <http://cgtpsasochaux.free.fr>)

Pour éviter cette double caricature, la CGT a répondu à ce projet d'accord par un courrier officiel à la direction PSA (voir page suivante)

La CGT combattive, constructive, solidaire, toujours à vos côtés !

Courrier de la CGT à M. Dorge, DRH

Monsieur,

Lors de la réunion du 24 octobre dernier, vous avez présenté un accord portant sur l'attribution d'un supplément de participation qui est depuis soumis à signature.

Cette prime uniforme de 150 € brut est bien révélatrice des conséquences néfastes du NCS en terme de baisse de rémunérations.

Un grand nombre de salariés nous font part de leurs difficultés de plus en plus grandes de ne plus pouvoir faire face à leurs dépenses qui ne cessent d'augmenter.

Consciente des difficultés financières dans lesquelles l'application du NCS plonge les salariés, la CGT est favorable au versement d'une prime uniforme et sans cri-

tères de résultats financiers, de qualité et de sécurité, à tous les salariés, dès le mois de décembre.

Nous vous demandons :

- Que le versement du solde de la prime initialement prévue de 500 € intervienne aussi en totalité le 10 décembre prochain.
- L'ouverture sans délai de négociations salariales car le versement de cette prime ne saurait compenser les pertes financières dues au NCS.

Par ailleurs, nous renouvelons nos demandes de mettre fin aux autres mesures antisociales du NCS.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur,...

La parole des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrise

Bureaux d'études au Maroc

La société Altran implante au Maroc un centre de recherche et développement pour PSA.

D'ici 2 ans, ce centre devrait employer à Casablanca 1500 techniciens et ingénieurs, spécialisés dans la CAO (conception assistée par ordinateur), le calcul scientifique, la documentation technique et la conduite de projets pour des véhicules PSA.

Quelles conséquences ?

- La délocalisation d'une partie de l'activité de Sochaux, Belchamp, Velizy, La Garenne va avoir un impact sur l'emploi dans ces établissements et chez les BEX actuels.
- Pour la direction PSA, c'est aussi un moyen de mettre les sites français en concurrence avec les pays low-cost, pour s'attaquer à ce qui reste de nos droits sociaux.

Lors de la visite de M. Tavares à Sochaux, le 24 octobre dernier, la CGT l'avait interrogé car des salariés de Sochaux étaient déjà sollicités pour aller former leurs « remplaçants ».

M. Tavares s'est réfugié derrière le NCS qui lui permet de monter jusqu'à 25 % la part de R&D délocalisée d'ici 2016.

Les ingénieurs, cadres et techniciens CGT

- Demandent à la direction de s'expliquer sur cette opération et son impact sur l'emploi et les salariés.
- Rencontreront dans les prochaines semaines, leurs homologues de Altran afin de définir des axes d'interventions communs et faire face à cette délocalisation et ses conséquences.

P.S.A. S'INSTALLE EN AFRIQUE
OÙ LA TAUX-D'ŒUVRE EST TROP CHÈRE



Salarié de Belchamp, candidat le 16 décembre

Ingénieur, Je fais confiance à la CGT pour défendre nos droits !



Jean-Gilles PINTO, 45 ans, ingénieur passionné.

Comme beaucoup je n'ai connu que crise et mondialisation par le bas, la croissance du chômage, et le gâchis de nos compétences.

Je me suis engagé activement aux côtés de la CGT, car c'est la seule organisation à dénoncer et agir avec vigueur contre la dépouille de nos droits, et cela au point d'être crainte jusque dans les couloirs de la direction, lieux où s'activent les démolisseurs de nos acquis.

La CGT refuse l'inacceptable d'accords groupe régressifs jusqu'aux pratiques de certains petits chefs usant d'intimidation.

Avec la CGT et dans l'unité, relevons la tête et stoppons la liquidation de nos droits en profit.